L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS SAMEDI MATIN, 22 JANVIER 1876. 49me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS. SAMEDI MATIN, 22 JANVIER.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par C. E. Girardey, à la Bourse d'encan St Charles, rue St. Charles, propriétés de valeur dans le Deuxième et Troisième districts.

Grande occasion pour acheter des propriétés de ville, aujourd'hui à midi, à la Bourse St Charles. Ces propriétés de choix doivent être vendues positivement par le ministère de Mr C. E. Girardey, encanteur, pour division, succession, etc.— Avec la réduction de taxe annoncée officiellement par l'administrateur de ville et avec la perspective des réformes législatives et d'un avenir plus brillant, les chances offertes pour des placements sûrs ne doivent pas être négligées. Les propriétés suivantes composent la liste d'aujourd'hui.

1.—Pour le compte de la succession de Cyprien Dufour, cette excellente bâtisse en briques à trois étages, formant magasin et résidence, rue Bienville 79, entre les rues Royale et Bourbon.

2.—La maison à deux étages en briques avec un attique rue Bourbon 295, formant l'angle des rues Bourbon et Quartier.

3.—La maison basse en briques avec un attique rue Bourbon 297.

4.—La maison basse en bois rue du Quartier 93.

5.—Le joli cottage double et un lot vacant formant l'angle sud-est des rues Derbigny et Kerlerec.

6.—Les maisons de bois à un et deux étages rue Derbigny, joignant le Straight University entre les rues Esplanade et Kerlerec.

7.—Le cottage en bois rue Kerlerec entre les rues Claiborne et Derbigny.

8.—Dans l'affaire de C. A. White et al. contre E. Wittenberg et al. Le magasin et maison, formant l'encoignure nord-ouest des rues Craps et Elmyre.

9.—Pour la succession de John Ouder et Barbara Fath—le cottage double dans la rue Thalie, entre les rues Claiborne et Willow.

10.—Le joli cottage en bois, nouvellement bâti, No. 502 de la rue de l'Annonciation, entre les rues Première et Seconde—demeure de choix et excellent voisinage.

11.—Le cottage double, en bois, à façade du dernier genre, No. 139 de la rue Seconde, entre les rues Constance et Laurel.

12.—Le cottage en bois et la maison à étage et en bois dans le fond, No. 322 de la rue Première, entre les rues Dryades et St. Denis.

Pour les détails complets, voir les annonces et les plans à la vente.

☞ Achetez vos **bonbons fins à 75 cents** la livre; vos **fruits crystalisés à 60 cents** la livre chez **Adolphe Lemanne**, rue de Chartres, **207** entre Dumaine et Ste-Anne. Voyez l'annonce.

SPECTACLES.

Samedi, 22 janvier 1876

ACADÉMIE.—A midi et le soir, Dead for the world.
ST-CHARLES.—A midi et le soir, Mazeppa.
VARIÉTÉS.—A midi, Les Deux Orphelines, le soir Capt. Fanny.

Les troubles des paroisses du Nord-Est.

Si une population se trouve placée dans des conditions telles qu'elle soit à la merci, non seulement des voleurs officiels, mais encore sans protection d'aucune sorte contre les voleurs particuliers, si elle voit ses propriétés taxées outre mesure dans le présent et grevées pour l'avenir de la responsabilité de dettes écrasantes contractées pour enrichir une association de gredins de la pire espèce, si elle voit les juges et les autres magistrats issus de la même source impure que les fonctionnaires prévaricateurs, couvrir ceux-ci de la protection de la justice prostituée par eux, si, enfin, elle voit les fruits de son travail dérobés nuitamment et quelquefois au grand jour et devenus l'objet d'un trafic illicite facilité par le refus d'agir ou les complaisances de juges corrompus, il n'y a pas lieu de s'étonner que cette population, poussée à bout et ne trouvant aucun secours dans les voies ordinaires de redressement, se laisse entraîner à recourir à des moyens extra-légaux pour se faire justice à elle-même ou se protéger.

Et, une fois la lutte engagée entre les membres d'une société ainsi faussée et les représentants infidèles de la légalité et leurs complices et soutiens, il n'est pas extraordinaire que le désordre et la confusion s'en suivent et que les violences et les excès ne soient la conséquence obligée des premiers actes de justice sommaire accomplis avec la sanction tacite ou expresse de tous les honnêtes gens indignés.

C'est là ce qui vient de se produire dans les paroisses des Felicianas et d'Est-Baton-Rouge.

L'excès du mal et la connivence des fonctionnaires et des magistrats avec les malfaiteurs, ont désorganisé la société et produit des mouvements populaires qui ont été ensuite suivis de procédés plus ou moins arbitraires par des redresseurs de torts vrais ou prétendus. Dans les récits contradictoires des actes de violence ainsi commis, il devient difficile de distinguer le vrai du faux et de savoir si l'action des agresseurs, est basée sur un grief général plausible ou sur un motif particulier.

Sans nier que des gens mal intentionnés peuvent profiter du désordre existant pour assouvir des vengeances particulières, il y a une forte présomption pour croire que, dans la plupart des cas, les personnes qui auront eu à se plaindre de violences, devaient être notoirement connues comme étant en guerre avec la société au milieu de laquelle elles vivaient ou comme favorisant les déprédations audacieuses dont les habitants étaient victimes. Il serait absurde de supposer que des citoyens honnêtes et paisibles, se livrant à un commerce ou à des occupations légitimes, puissent être l'objet d'attaques qui ne seraient motivées par rien.

Les victimes de ces attaques extra-légales ne manquent pas, quoi qu'il en soit, de se poser en martyrs de persécutions politiques, bien que la politique n'ait rien à faire en pareille matière, et les organes radicaux cherchent à tirer avantage de ces plaintes, en exagérant ou en dénaturant les faits.

Il y a là un danger contre lequel il est bon de se garder. Les bons citoyens doivent se liguer pour faire cesser tous les actes de violence individuels et aviser aux moyens à prendre pour rétablir l'ordre et le fonctionnement de la justice régulière dans leurs paroisses respectives. Autrement, la continuation des désordres fournirait un prétexte aux radicaux pour demander l'occupation militaire de ces paroisses, ce qui permettrait aux meneurs de ce parti de se livrer à des manœuvres frauduleuses dans la campagne électorale actuellement ouverte.

Les citoyens d'Est Feliciana semblent avoir compris la nécessité de mettre un terme aux actes extra-légaux et dans un meeting tenu à Clinton, ils ont adopté des résolutions dans lesquelles ils annoncent l'intention d'appuyer le nouveau shérif J. P. Monahan dans l'accomplissement de ses devoirs. Ils demandent au Sénat de confirmer cette nomination et ajoutent que la nomination d'un bon citoyen à la place de recorder contribuerait beaucoup au maintien de la paix et de l'harmonie dans la paroisse.

Les conservateurs des paroisses d'Ouest Feliciana et d'Est Baton Rouge, paraissent également soucieux de voir l'ordre et la légalité rétablis dans leurs paroisses. Mais ils ne peuvent offrir leur concours qu'à des fonctionnaires honnêtes et disposés à faire consciencieusement leur devoir. On ne peut leur demander de se soumettre aux gens qui sont les auteurs de tout le mal commis dans ces paroisses et qui se sont faits les instigateurs ou les complices d'un système de pillage intolérable. Le manteau de la légalité ne doit pas abriter les voleurs et on ne peut exiger d'une population qu'elle se soumette aux lois qu'à la condition que ces lois seront appliquées pour la protection de tous les droits et de tous les intérêts et non pour encourager le pillage, le vol et la fraude.

—Liste des passagers arrivés par le steamer Frankfurt du Havre:

Mr C. Maureau et famille, Alf. Slidell. De Brême: H. Fernandez, H. Rohde, E. Sommner. De la Havane: Chs. Shelden, E. Buckley, L. A. Vionnett, Miss E. G. Wright, G. L. Litte et dame, et 45 passagers.

La visite de Dom Pedro.

On fait beaucoup de bruit depuis quelques jours, à propos de l'invitation à adresser à l'empereur du Brésil de venir visiter la Nouvelle-Orléans. Rappelons, d'abord, les faits annoncés relativement à cette visite.

L'empereur du Brésil a obtenu de ses Chambres l'autorisation de s'absenter pendant quelques mois, dans le but de venir visiter l'Exposition du Centenaire à Philadelphie. Il n'entend nullement voyager en empereur, entouré de sa cour, ni se faire transporter par une flotte ou une escadre de son empire. Il a été annoncé qu'il voyagerait en simple particulier, en gardant ce qu'on est convenu d'appeler l'incognito. Les dépêches ont même ajouté qu'il prendrait la voie des paquebots à vapeur comme un simple passager. Si cela est, comme il n'y a qu'une seule ligne qui relie les ports du Brésil aux Etats-Unis, il n'aura pas le choix et devra débarquer à New-York.

Cependant, il est possible que pour éviter les inconvénients de l'encombrement, l'empereur du Brésil se décide, soit à fréter un vapeur spécial, soit à employer un des avisos de sa marine, ce qui lui permettrait de débarquer dans celui des ports de l'Union qu'il lui conviendrait de choisir.

L'invitation, émanant de l'administration municipale de la Nouvelle Orléans, a donc sa raison d'être et nous ne pouvons que l'approuver. Elle rentre dans la catégorie des courtoisies que toute grande ville peut et doit faire à un voyageur de distinction. Une réception par les autorités d'une ville ne contrarie pas l'incognito que désire garder l'illustre visiteur.

Il n'en serait pas de même d'une invitation au nom de l'Etat. Dom Pedro n'entend pas être reçu en souverain ni par les autorités des Etats-Unis, ni par celles des Etats. Voyageur venant en simple curieux, il doit s'attendre à trouver dans les grandes villes qu'il visitera, les égards et les attentions dûs à sa personne et à son caractère, mais il ne désire et n'accepterait rien de plus.

Nous pensons donc qu'en thèse générale, il n'y a pas lieu d'adresser à Dom Pedro une invitation au nom de l'Etat de la Louisiane. Maintenant, au point de vue des conditions particulières de notre gouvernement d'Etat, nous disons que les démocrates de la Chambre ont eu mille fois raison de déposer sur le bureau la proposition d'invitation. Ce serait donner à l'empereur du grand pays avec lequel nous désirons entrer en relations une triste idée de notre Etat, que de charger du soin de le recevoir les gens qui occupent en ce moment, grâce à l'usurpation, les plus hautes fonctions de notre gouvernement d'Etat. Nous n'avons pas besoin de nous étendre sur ce point, on comprendra notre pensée.

Si Dom Pedro est disposé à venir ici, il y viendra assurément sur les invitations des autorités municipales et de nos chambres de commerce et il sera plus flatté de la réception qui lui sera faite par ces représentants de la métropole commerciale du Sud, qu'il ne pourrait l'être d'être reçu par Kellogg, ou en l'absence de Kellogg par Antoine, Pinchback, Murrell et tous les autres grands personnages du radicalisme noir et blanc.

Nous regrettons de voir que nos confrères du *Democrat* et du *Bulletin* aient pris une position différente de celle qu'ont cru devoir prendre les démocrates de la chambre sur cette question. Ils n'ont probablement pas approfondi suffisamment la question, autrement ils fussent arrivés à la même conclusion que nous, à savoir que l'invitation par la ville suffit à l'objet qu'il est désirable d'atteindre.

ALMANACH DU WORLD.—Nous avons reçu l'almanach du *World* pour 1876. Il contient des statistiques politiques et autres informations fort intéressantes.

UN CHANT DE GUERRE CUBAIN.—Nous avons reçu de madame C. Edmonston deux exemplaires d'un chant de guerre cubain. Les personnes sympathiques à la cause des cubains révoltés pourront s'en procurer dans les différents magasins de musique.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.—Aujourd'hui, en matinée, on donnera la dernière représentation des *Deux Orphelines*.

Ce soir, aura lieu la première représentation du drame de M. E. C. Hancock, *Captain Fanny*; cette nouveauté littéraire offre un grand attrait de curiosité, puisque l'auteur est membre du Club des Variétés et l'un des écrivains de la presse de la Nouvelle-Orléans.

On annonce pour lundi le drame militaire à grand spectacle: *Col. Willowby* ou *Not Guilty*. On promet une mise en scène extraordinaire.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DES POMPIERS.—On verra par une annonce insérée plus loin que cette Compagnie présente sous la forme de cinq dividendes un bénéfice qui ne s'élève pas à moins de 70 0|0 pour l'année qui a expiré au 31 décembre 1875. Il y a dans ce compte 10 0|0 d'intérêt annuel pour le capital social payé, 5 0|0 pour le fonds de réserve, 10 0|0 pour l'association de charité des pompiers, 5 0|0 de dividende pour le capital payé et 40 0|0 pour les assurances en participation. Ce résultat, vraiment extraordinaire, donne une haute idée de l'administration de la Compagnie des Pompiers qui a pour Président Mr I. N. Marks, pour vice-président Mr C. Prudhomme et pour secrétaire Mr R. H. Benners. Nous publions autre part la liste nominale des directeurs.

ENGRAIS.—Si vous voulez avoir de grosses récoltes, employez le "Raw Bone Super phosphate" de Stern. C'est, en effet, l'agent le plus propre à enrichir le sol. On en a déjà fait l'essai maintes fois et toujours il a répondu à l'attente des agriculteurs. C'est dans le Sud surtout qu'il a été employé, et sous ce climat son action est admirable. On s'en est aperçu dans les récoltes des dernières années pour le coton, le sucre et les céréales. La production a pour ainsi dire doublé. Cet engrais se vend $65 et $45 le tonneau de 2000 livres. Un escompte de 10 o|o sur ces prix est accordé aux acheteurs qui en prennent de grandes quantités. Pour plus amples informations s'adresser au bureau de la compagnie, rue de l'Union 14. C. M. Soria, président, Paul Robelot, secrétaire et trésorier. J. J. Meyer, agent général.

Louisiane.

Nous lisons dans le *Courier de la Louisiane*:

PROFITS DE L'ÉLÈVE DES PORCS.—Nous avons pu récemment recueillir quelques faits qui prouvent tous les profits de cette industrie. Il y a huit ans, Mr Jean Baptiste Hébert a donné à Mr Gustave Roger Sr., une jeune truie de race croisée Berkshire et Chester (blanche), race que Mr Samuel Jamison avait importée de Lafourche. Mr Roger vers ce temps s'était établi près de Jeanneretle, mais aujourd'hui réside près de Centreville. Nous tenons de lui les faits suivants:

Son fils a eu de cette truie douze portées de treize jeunes cochons chaque, et de trois d'entre elles, Mr Roger en éleva trente-sept. Ainsi cette femelle unique a fourni à une forte famille toute la viande et la graisse dont elle a eu besoin pendant six ans, et a maintenant mis bas une autre portée de treize. Puisque ces animaux multiplient si rapidement, pourquoi nos habitants sont-ils obligés d'acheter de la viande et de la graisse de l'Ouest, surtout s'ils veulent bien faire attention que l'élève des porcs est, au moins, aussi facile ici, pour ne pas dire plus, qu'en aucune partie des Etats-Unis. Nous avons le ferme espoir que le temps n'est pas éloigné, où la venue d'un baril de porc des Etats du Nord ou de l'Ouest, sera un cas exceptionnel en Louisiane. C'est vraiment honteux pour nos habitants que cela ait été si longtemps le cas.

—Mme de La Guéronnière a reçu de Chislehurst les deux télégrammes suivants:

Madame la Vicomtesse,

La triste nouvelle que vous nous avez annoncée nous afflige profondément. Mon fils et moi nous prenons une part très vive à votre douleur et à celle de vos enfants, car la perte que vous venez de faire en est une aussi pour nous.

Comtesse de PIERREFONDS,
(Impératrice EUGÉNIE.)

Madame la Vicomtesse,

Ma mère vous a déjà exprimé nos regrets; mais je tiens à vous dire moi-même combien je sens vivement la perte que nous venons de faire dans la personne de M. de la Guéronnière.

LOUIS NAPOLÉON.

Législature de la Louisiane.

Vendredi, 21 janvier 1876.

SÉNAT.

Le Sénat est appelé à l'ordre à midi; 20 sénateurs présents.

Le comité du judiciaire fait un rapport favorable sur le bill pour la protection du poisson et du gibier. Le rapport est reçu.

Présentation de bills.

Par M. Detiège: Un bill pour le jugement des appels dans les affaires sommaires. Référé.

Par M. Young: Un bill pour autoriser le juri de police de Concordia à convertir la dette. Référé.

Par M. Stevens: Un bill autorisant la Bourse au Coton à élire un membre de ce corps à siéger au Bureau de Conversion en l'absence du président. Référé.

Par le même: Un bill amendant et redécrétant la section 3274 du Code civil révisé. Référé.

Par M. Twitchell: Un bill fixant la compensation des shérifs des diverses paroisses de l'Etat.

M. Stevens a donné avis d'un bill amendant l'article 2528 des statuts révisés.

Le sénat refuse de suspendre le règlement pour discuter le bill de M. Stamps pour la réduction du salaire du gouverneur de $8,000 à $5,000.

Mr. Grover remplace Mr. Antoine au fauteuil.

Le rapport du comité chargé d'examiner les livres du secrétaire d'Etat au sujet de la famille Greene, constate que ces livres indiquent qu'il y a eu cinq personnes de ce nom nommées ou élues à des emplois dans la paroisse Lincoln, mais il ne dit pas si l'accusation portée contre le certificat du secrétaire est vraie ou non.

Mr. Burch propose d'amender le rapport en y ajoutant une clause portant que le certificat était correct. La question préalable étant votée par 16 voix contre 13, l'amendement est adopté par 18 voix contre 7.

Plusieurs sénateurs expliquent leurs votes. Mr. Blackburn en terminant ses remarques, présente une protestation dans laquelle il dit qu'il peut prouver que, depuis longtemps, il n'y a plus dans la paroisse qu'un seul membre de la famille Greene qui y ait un emploi, savoir Chas. J. Greene, collecteur de taxes, si on excepte le trésorier d'école et le maître de poste.

M. J. A. Greene a été nommé enregistreur mais a donné sa démission et a été remplacé par John S. Jouls. Le nom de W. H. Green qui est sur le certificat du Secrétaire d'Etat doit être corrigé en celui de W. H. Guien et J. B. Green, membre du juri de police est non seulement étranger à la famille de Allen Greene mais encore est un démocrate.

Le président désire que la requête de M. Blackburn pour faire insérer sa protestation au procès-verbal, n'est pas admissible.

Le rapport est adopté avec l'amendement.

Un bill proposant un amendement constitutionnel qui interdise à l'assemblée générale de créer des monopoles, et limitant ses dépenses à $200,000 par an, est appelé par M. Brewster et référé pour la seconde lecture au comité du judiciaire.

Le bill de la Chambre pour l'incorporation du "St-Patrick Savings Bank" est référé.

Après une séance exécutive le Sénat s'ajourne à lundi à midi.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

La Chambre se réunit à midi dix minutes. Quatre-vingt-dix-huit membres sont présents. M. Estillette occupe le fauteuil.

Une résolution ordonnant la nomination d'un comité pour examiner les comptes de MM. Bloomfield & Co., contre l'Etat, est adoptée.

M. Edwards, de Tangipahoa, présente une résolution pour la nomination de deux autres sergents-d'armes. M. Jeffries dit qu'il y a tant de comités d'investigation, que les officiers actuels ne peuvent suffire à porter les citations, etc. Il est donc nécessaire d'en augmenter le nombre. La résolution est adoptée après un court débat.

Mr Walker présente un bill relatif à l'instruction publique qui est référé au comité de l'instruction publique. Le bill porte que le budget des écoles se composera d'une taxe d'Etat d'un *mill* par piastre, d'une taxe de paroisse d'un *mill* par piastre, et de la moitié d'une taxe de capitation d'une piastre et demie. Le gouverneur nommera, avec l'approbation du Sénat, deux assistants-surintendants de l'instruction publique. Les jurys de police, dans les paroisses rurales, nommeront les directeurs d'écoles, lesquels rempliront ces fonctions pendant un an. L'administration des écoles à la Nlle-Orléans sera confiée au conseil municipal: le maire nommera, avec l'approbation du dit conseil, les directeurs des Ecoles.

M. Piles présente un bill pour changer le nom de Brashear City en celui de Morgan City.

M. Wiltz dit qu'il approuve l'idée, mais que si la mesure doit faire perdre du temps, il serait d'avis qu'on la retirât afin que la Chambre puisse s'occuper de la partie la plus importante de la Législation.

M. Hahn voudrait savoir ce qu'a fait M. Morgan pour mériter l'honneur qu'on veut bien lui décerner. Le Dr Brashear était un honorable planteur de la Louisiane, et c'est d'après lui que la ville a été nommée. M. Morgan réside à New York. A-t-il fondé un seul établissement d'intérêt public à Galveston, à Brashear ou à la Nlle-Orléans. Il a monopolisé des chemins de fer, voilà tout.

La suite de la prise en considération est interrompue par l'ordre du jour qui appelle le bill de M. Koontz relatif aux élections.

La Chambre, après avoir voté cinquante-six sections du projet de loi, s'ajourne au lendemain.

FRANCE ET ANGLETERRE.—A propos de la réception du nouvel ambassadeur de Turquie par le maréchal de Mac-Mahon, le *Times* vient de publier un article destiné à produire une grande sensation dans le monde diplomatique:

"Le temps viendra, dit le *Times*, où les circonstances exigeront que la France reprenne sa situation en Europe, et l'Angleterre serait heureuse de voir cette nation sentir ses forces assez rétablies pour avoir de nouveau une politique extérieure."

C'est la première fois, depuis nos désastres, que le *Times*, ce puissant organe de la publicité en Angleterre, reconnaît à la France le droit et le devoir de faire entendre sa voix dans le concert européen.

Nous sommes heureux de reproduire ces quelques lignes, à la fois comme un encouragement et comme un hommage rendu au gouvernement du maréchal de Mac-Mahon.

LE PROGRAMME DES IMPÉRIALISTES.—L'élection probable d'un assez grand nombre d'impérialistes au Sénat donne de l'intérêt à ce qui suit, extrait du *Figaro*:

M. de Cassagnac publie, dans le *Pays*, un article tendant à convaincre ceux qui croient le parti bonapartiste empressé de s'emparer du pouvoir, que ce parti ne compte qu'un petit nombre d'intransigeants, disposés dans ce but à toutes les manœuvres.

Nous sommes, dans le parti impérialiste, les plus nombreux qui voulons très-sincèrement respecter jusqu'à la fin de leur durée légale les pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon.

Nous sommes les plus nombreux qui, dans les prochaines Assemblées, pensons à former un groupe conservateur patriote, ayant pour toute politique la politique de l'abnégation, du désintéressement.

Ce groupe se placerait résolument entre le Pouvoir et les énergumènes de notre parti qui voudraient l'atteindre, au nom de leurs espérances impatientes et désordonnées.

Mais ce groupe—c'est toujours M. de Cassagnac qui parle—pourrait se trouver poussé à devenir hostile au gouvernement actuel, s'il trouve une opposition trop marquée parmi les fonctionnaires, pendant la campagne électorale.

Nous vous le répétons, (M. de Cassagnac s'adresse à l'administration), vous commettez une erreur des plus graves en vous imaginant que le parti impérialiste est limité à quelques énergumènes.

La grande masse est composée de transigeants, et leur transaction est celle que doit faire tout bon citoyen pour le salut de son pays.

Eh bien! nous vous le demandons, allez-vous nous obliger, par vos attaques, par vos hostilités, par vos provocations, à marcher derrière les intransigeants de notre parti, auxquels vous donnerez raison, et qui auront le droit de nous mener à l'assaut contre vous?

BERLIN.—Une *revanche*. Avant la guerre Berlin ne possédait que 200 artisans français; il en compte aujourd'hui 2,400. Ce sont, pour la plupart, des ouvriers en stuc, des charpentiers, des tapissiers, des dessinateurs. Le prince Von Pless emploie exclusivement des ouvriers français, qui sont au nombre de 60, à l'érection de sa nouvelle demeure. L'architecte est M. Detailleur, de Paris, que l'on consulte maintenant pour les installations et l'ameublement. La plus grande partie de l'aristocratie berlinoise envoie ses commandes à Paris; elle y est mieux traitée et à meilleur compte qu'à Berlin.

Le prince Putbus a fait venir des environs de Paris des articles pour la construction, qui lui ont été envoyés à l'île de Ruegen. Le coût du transport est inférieur à celui des mêmes matériaux du pays. Les ouvriers français gagnent de neuf à vingt francs par jour, et ils sont fort économes. Ils se réunissent le samedi soir dans un café particulier de la Donhoffplatz, qui porte pour enseigne: *A l'Eléphant.*

—Gaston de Paris étant invité à dîner en ville, fit un repas qui laissait beaucoup à désirer sous le rapport de la quantité surtout. Son amphitryon lui ayant dit:

—J'espère que vous me ferez le plaisir de venir recommencer ces modestes agapes.

—Tout de suite, si vous le désirez! répond l'invité affamé.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Le colonel Loan devant le Bureau de police.

Le Bureau des commissaires de police s'est réuni hier matin pour prendre en considération l'accusation portée contre le chef de police, le colonel Loan, par un des commissaires, Mr Ryan.

Le chef d'accusation est comme suit:

Il est allégué que W. F. Loan, surintendant de la police, est coupable de négligence dans l'exercice de ses fonctions et de désobéissance aux ordres émanant du Bureau des commissaires.

L'ordre dont il est fait mention a été donné le 20 décembre 1875, sous forme d'une résolution adoptée par le Bureau, dont voici le texte:

Résolu, que le surintendant est requis par la présente de clore toutes les maisons de Bunko dans les limites de la ville et de les garder closes. Dans ce but il est autorisé à employer des agents additionnels, et on le considèrera comme étant strictement responsable pour ce qui regarde la mise à exécution de cet ordre.

Après lecture de l'acte d'accusation, le colonel Loan, qui assistait à la séance, a déclaré qu'il désirait que l'enquête fut commencée immédiatement, parce qu'il était prêt à se défendre.

Mr Ryan a demandé cependant que l'enquête fut ajournée à lundi prochain, parce que son principal témoin, qui est absent pour le moment, ne serait de retour à la Nouvelle-Orléans que lundi au plus tôt.

Mr McCarthy, administrateur du département de la police et seul représentant de la ville dans le Bureau des commissaires, a dit, qu'à son avis, l'enquête devrait être commencée sans retard, par considération pour le chef de police.

Jim Lewis, un autre commissaire, a demandé qu'il fut permis au surintendant de se déclarer coupable ou non coupable en ce qui regarde l'accusation portée contre lui.

Le colonel Loan s'est donc déclaré non coupable et a ajouté qu'il se faisait fort de réfuter toutes les accusations, quelles qu'elles soient, qui seraient portées contre lui.

M. Ryan a renouvelé sa motion d'ajourner toute la question à lundi prochain, en disant, que si l'on exigeait que l'enquête fut commencée immédiatement, comme il n'était pas prêt à fournir les preuves nécessaires, il retirerait son accusation.

La motion d'ajournement a été mise aux voix et adoptée.

Le cas de l'agent J. Kerrigan, No 30, appartenant au premier precinct, accusé d'avoir battu cruellement un prisonnier nommé P. N. Brown, dans la nuit du 14 de ce mois, a été jugé ensuite, et cet agent indigne a été expulsé ignominieusement.

L'accusation de complicité, dans la même affaire, portée contre l'agent J. Fordyce, du second precinct, a été retirée.

Les comités d'enquête de la Chambre.

Les deux comités d'enquête nommés par la Chambre des représentants, l'un chargé de s'occuper de la conduite officielle du pseudo-juge Hawkins, et l'autre chargé de s'occuper des agissements secrets du Bureau des commissaires de police, ne perdent pas leur temps.

Des témoins sont examinés chaque jour, et quoique la presse n'ait pas été informée officiellement de ce que font ces comités, nous en savons assez pour espérer que la lumière se fera.

Une décision importante.

Le pseudo-juge Lynch de la Quatrième Cour de District, vient de rendre une décision importante en ce qui regarde l'autorisation accordée aux femmes en puissance de mari d'aliéner leurs propriétés.

Mme Anna M. G. Pilcher a été autorisée par le juge W. H. Cooley, lorsqu'il occupait le fauteuil de la Sixième Cour de district, de donner une hypothèque sur sa propriété à MM. Johnson & Goodrich pour la somme de dix mille piastres.

Ceux-ci n'ayant pas été remboursés ont fait saisir la propriété pour le montant de leur hypothèque et l'ont vendue depuis à Mr Walter Pugh, qui l'a revendue à Mr L. Schwartz.

Mme Pilcher réclame maintenant la propriété, en alléguant qu'elle n'a jamais été autorisée légalement à l'aliéner.

Comme l'autorisation est inscrite, cependant, dans les registres de la Sixième Cour de District, le pseudo-juge Lynch a décidé que l'on ne pouvait pas revenir sur cette autorisation accordée par un magistrat, ni contester l'exactitude du registre.

Bureau des Ecoles.

Le Bureau des écoles a eu une séance, avant hier, à l'Hôtel-de-Ville.

Il n'a été question que de la routine ordinaire et du transfert de quelques professeurs et institutrices.

Il a été décidé également, après une assez longue discussion, que l'école Keller serait transférée à une nouvelle bâtisse qui doit porter le même nom et qui est placée non loin de l'ancienne.

Pickpocket arrêté.

John Henry, jeune homme de dix-huit ans, a été arrêté hier, rue du Canal, près du Passage de la Bourse, accusé par Mr S. Danmar d'être un pickpocket.

On a logé gratuitement John Henry au poste de police du troisième precinct.

Personnage suspect.

Le *facies* de Jack Eddings ne plait pas à la police. C'est probablement la raison pour laquelle il a été arrêté hier par l'agent Ballon, qui l'accuse d'être un personnage suspect.

Bureaux trouvés ouverts.

On se plaint des voleurs, et pourtant il y a des personnes assez négligentes pour laisser les portes de leurs bureaux ouvertes.

Tel a été le cas, avant-hier soir, pour les bureaux de M. H. W. Robinson, rue Carondelet No 79, et de M. H. Ernest, No 62 de la même rue.

Le Grand Juri.

Le grand juri a trouvé qu'il n'y avait pas lieu de poursuivre Bernard Baumgarden pour le meurtre d'un jeune garçon nommé Chas. Adams, qui a été tué le 24 décembre dernier.

L'avocat de district a fait un affidavit contre le même Baumgarden pour homicide.

Homme battu par une femme.

Mme Catherine Finlay, quoiqu'appartenant au sexe faible, ayant à se plaindre d'un certain Jefferson Jordan a battu celui-ci comme plâtre. Jordan, ne se sentant pas le plus fort, a fait appel à la police, et la terrible Mme Finlay a été arrêtée, sur une accusation d'assaut et batterie.

TEMPÉRATURE.—21 Jan. 1876.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 A. M.	59	15
12 M.	68	20
3 P. M.	67	19
6 P. M.	63	17

L'INCENDIE DE LA MAIRIE DE BORDEAUX.—La *Gironde* donne des détails sur cet incendie et termine ainsi:

L'incendie n'a pu être circonscrit que vers une heure, et le feu n'était pas encore complètement éteint au point du jour.

Disons bien vite, avec satisfaction, que les œuvres d'art, les papiers et documents, les plans du cadastre, les meubles de prix ont été préservés. Ainsi, M. de Boissac avait pu, tout d'abord, sauver les billets de banque, les comptes et tous les registres de la caisse municipale; il n'avait laissé dans le coffre-fort, qui, du reste, est incombustible, que l'argent monnayé; mais les bureaux de la caisse ont été préservés. Le feu s'est arrêté au seuil; la salle du Conseil, qui est, aujourd'hui complètement détruite, brûlait, menaçant de communiquer les flammes à tout le premier étage.

Le plancher de la salle du Conseil, qui était déjà brûlé en partie, à onze heures et demie, menaçait les appartements du rez-de-chaussée. Il fallait les préserver, et on a dû inonder le premier étage. Les salons officiels du rez-de-chaussée, le grand salon blanc surtout, ont reçu d'énormes quantités d'eau. Toute cette partie de l'édifice—la plus somptueuse—est fort détériorée.

On disposait, depuis plusieurs jours, les salons du rez-de-chaussée pour les réceptions du 1er janvier. Objets d'art, statues, meubles de luxe, tentures, ornaient les vastes appartements. Nous aimons à croire que ce mobilier d'une valeur artistique très grande, n'aura pas subi de trop rudes atteintes. Les dommages soufferts par le bâtiment sont énormes: on les évalue à plus de fr. 400,000.

SEINE-INFÉRIEURE.—Les exercices du dompteur Bidel ont été marqués hier, au Havre, par un dramatique incident.

Au moment de la réunion de tout le personnel fauve dans la grande cage-théâtre, lorsque le dompteur venait de placer le mouton sur le dos de la lionne, un lion s'élança sur l'innocente bête, et, la saisissant aux reins, l'emporta dans sa gueule, et, bondissant avec furie, il se jeta au milieu des autres animaux affolés de terreur.

Il n'y avait pas un moment à perdre. M. Bidel, déployant un courage au-dessus de tout éloge, se précipita sur le lion et lui asséna un violent coup de bâton qui força celui-ci à lâcher sa proie. A force de sang-froid, il réussit à faire rentrer le terrible animal dans sa cage. Le lion, vaincu enfin,—car à trois reprises différentes il avait voulu s'élancer sur le dompteur,—s'accula et ne bougea plus. Puis, par le geste, il rétablit l'ordre dans le troupeau hurlant, au milieu des exclamations enthousiastes du public tout entier.

—55.—

Vilains tours d'un foie en désordre.—Un foie en désordre joue de vilains tours avec les organes digestifs, les boyaux, les reins, le sang et inflige à son infortuné possesseur une infinie variété de symptômes désagréables, parmi lesquels nous pouvons mentionner la jaunisse de la peau et du blanc des yeux, la langue chargée, la nausée, le mal de tête, le vertige, douleur au côté ou dans l'estomac, la lourdeur dans le jour et l'agitation la nuit, la difficulté d'évacuer et même l'irritation de la vessie et du canal de lurethre. Les "Hostetter's Stomach Bitters" disciplinent un organe rebelle et obvient aux manifestations bilieuses plus rapidement, et plus certainement que toute autre chose et sont infiniment plus agréables et plus sains que les évacuations violentes avec lesquelles les gens bilieux persécutent leurs malheureux boyaux et leur estomac, sur la fausse impression qu'ils régularisent leur foie.

SERVICE FUNÈBRE.

Un service funèbre sera célébré à la Cathédrale St Louis lundi le 24 janvier à huit heures du matin, pour le repos des âmes de JEAN-BAPTISTE PAILLAS LAVIE et de CATHERINE VICTORINE MARJOLET, épouse de ALLARD LAMBERT. Les amis et connaissances des deux familles sont priés d'y assister.

MESSE.

Une messe sera dite le lundi 24 janvier 1876, à 7 heures du matin précises, à la cathédrale St. Louis, pour le repos de l'âme de feue MARIA COBA GAUTHIER, épouse de J. B. Sicard. Les parents, amis et connaissances de la famille sont respectueusement invités à y assister.

De la part de son époux. 2 f.

Département des Finances.

Hôtel de Ville, Nlle-Orléans, 22 janvier 1876.

DES propositions cachetées seront reçues, par les "Commissaires de la dette consolidée" jusqu'au 22 février, à midi, pour la vente, à la ville, de trois cent cinquante mille piastres ($350,000) de bons de la ville de la Nlle-Orléans, y compris les émissions à prime, et des anciennes villes de Jefferson et de Carrollton. Les enchères devront indiquer le montant de l'intérêt des dits bons et toutes les offres doivent couvrir le capital et l'intérêt.

Le droit de rejeter toutes enchères est réservé.
ED. PILSBURY,
Administrateur des Finances.
22janv—1fpsem&23fév

Bureaux de la Compagnie d'Assurance des Pompiers,

Au coin des rues Gravier et Camp.

Nlle-Orléans, 19 janvier 1876.

Aujourd'hui, à une réunion des directeurs, il a été résolu de déclarer les dividendes suivants provenant du bénéfice net des dix mois expirés le 30 décembre 1875:

1. Dix (10) pour cent d'intérêt annuel sur le capital payé.
2. A porter au fonds de réserve conformément à la sec 4 de l'art. VIII de la Charte—cinq (5) pour cent.
3. A porter au crédit de la Société Charitable des Pompiers de la Nlle-Orléans, pour le soutien des veuves et des orphelins, ainsi que pour le système d'assistance générale de la dite Société, conformément à la sec. 4, de l'art. VIII de la Charte—dix (10) pour cent.
4. Cinq (5) pour cent de dividende] intérêt sur le capital payé.
5. Quarante (40) pour cent de dividende aux assureurs participants.

Toutes les déclarations de dividendes aux actionnaires seront portées au crédit des billets pour actions (stock notes), conformément à la section 5, de l'art. VIII de la Charte.

Les dividendes participants déclarés aux assureurs qui ne sont pas actionnaires, sont payés comptant sur demande.

I. N. MARKS, Président.
C. PRUDHOMME, Vice-Président,
R. H. BENNERS, Secrétaire.

— Directeurs: —

Jacob Alexander,	Wash. Marks,
Léon Bertoli,	B. M. Pond,
H. H. Bierhorst,	T. Prudhomme,
L. B. Cain,	C. Sport,
John Fitzpatrick,	Otto Thoman,
C. Taylor Gauche,	Geo. Waters,
Chas. Hemard,	L. A. Wiltz,
Alf. H. Isaacson,	B. Wormann,
A. P. Kip,	I. N. Marks.

22 janv—1m

Avis aux consignataires.—Le steamer allemand FRANKFURT, capitaine V. Eurlow, arrivé de Brême et du Havre, commencera son déchargement, à son quai, poteau 41, 4ème district, SAMEDI, 22 du courant, à midi. Les consignataires sont priés de venir payer leurs comptes de fret aux bureaux des soussignés et venir recevoir leurs marchandises sur le quai, autrement elles seront emmagasinées à leurs frais et risques.

ED. F. STOCKMEYER & CO.
au No 42 de la rue de l'Union.
22janv—1

Demande d'ouvrières.

DES OUVRIÈRES en robes trouveront à s'employer en s'adressant au No. 256 de la rue Royale, entre Ursulines et St-Philippe, chez Madame LAGAZE.
22jan—21

POUR FAIRE DE BELLES RÉCOLTES, EMPLOYEZ LE STERN'S RAW BONE SUPER PHOSPHATE

LE MEILLEUR DES ENGRAIS DU SUD. ENGRAIS DE STERN SUPER PHOSPHATE D'OS ET OS PURS PULVÉRISÉS.

En offrant aux planteurs ces engrais bien connus et que fabrique le STERN'S FERTILIZER AND CHEMICAL MANUFACTURING COMPANY (manufacture d'engrais et de produits chimiques de Stern) nous sollicitons respectueusement votre patronage.

Le SUPER PHOSPHATE D'OS ET LES OS PURS MOULUS, dont la fabrication repose sur des principes scientifiques et qui sont précieux pour l'agriculture, sont supérieurs, sous le rapport de l'économie et de l'efficacité, à tous les agents qui servent à enrichir le sol. Nous référons les acheteurs aux nombreux consommateurs du Sud; ils en ont fait l'essai et les ont reconnu, à l'unanimité, comme les meilleurs engrais de l'époque.

Notre grande expérience et les facilités que nous avons nous donnent d'incontestables avantages sur tous les concurrents.

Le Dr Joseph Albrecht, dont la réputation de chimiste est bien établie, dirige la fabrication, il ne néglige rien pour faire un Super Phosphate qui rend au sol la nourriture minérale que la culture lui enlève.

C'est le premier des engrais pour la production du coton, du sucre et des céréales. Nous désirons seulement qu'on l'essaie pour qu'on le compare avec les nombreuses imitations inutiles qui se débitent ailleurs sous les noms d'engrais, de guano, &c.

Voici nos prix sur la base du comptant ou de billets acceptés en ville à satisfaction:

Super Phosphate d'os par tonneau de 2000 livres $65
Os purs moulus fins, par tonneau de 2000 livres $45

Dans des sacs de 200 livres, net.

Nous faisons un escompte de dix pour cent aux personnes qui en achètent de grandes quantités.

Nos facilités pour la fabrication du NOIR ANIMAL, DES ACIDES SULFURIQUE, NITRIQUE ET MURIATIQUE SONT INCOMPARABLES.

Nous le signalons à l'attention des acheteurs.

La FABRIQUE est dans la rue des Français, près le Canal Marigny.

L'ENTREPOT est dans la rue des Champs-Elysées, en face de la gare du chemin de fer Pontchartrain.

Pour plus de détails, s'adresser à nos bureaux,

No 14 de la rue de l'Union

C. M. SORIA, Président.
PAUL ROBELOT, Secrétaire et Trésorier.
J. J. MEYER, Agent Général.
22janv—4m.

CIGARES. CIGARES,

ENFIN, il a été fait une découverte qui réjouira les fumeurs. Allez chez Fernandez & Villa et faites-y l'essai d'un Pony.
5 déc—

Riz de la Caroline. pour plant.

QUELQUES centaines de barils de RIZ blanc de seconde année pour plant. Ce riz n'a presque pas de rouge—moins d'un pour cent, garanti—et se vend en lots au gré des acheteurs. Il passe bien dans le moulin, trouve aisément des acheteurs et rapporte un bon prix. S'adresser à

GEO. CAMMACK.
Au No 63 de North Peters street,
Moulin à riz de Thompson. 21janv—1m

Demande de 50 Jeunes Filles,

ON demande pour la représentation du drame militaire intitulé "Col. Willoughby," CINQUANTE DEMOISELLES. S'adresser à l'entrée de la rue de la Douane du Théâtre des Variétés, de 10 à 4 heures, à C. F. BROWNE.
6 janv—Jeu.Sam.Dim.

CIGARES, CIGARES,

TOUS les magasins de cigares de première classe, vendent les cigares Legal Tenders et Comme il faut de Fernandez & Villa.
5 déc—

Sociedad Union Española de Beneficencia Mutua.

ANIVERSARIO.

Los miembros que componen esta sociedad, se reuniran en su local "Logia Perseverancia", esquina Dumaine y San Claude, el Domingo, 23 del corriente, à la 12 del dia, para celebrar su aniversario.

La Sociedad saldrá a las 12 1/2, en punto, y despues de haber recorrido las principales calles de la ciudad volverá à su local donde estará preparado una colacion.

La procesion marchará bajo la direccion del Gran Marshal, Gabriel Prats.

Por orden del Presidente,
V. PLANELLAS.
JOSE MUÑIZ, Secretario. 21 janv—2t

En débarquement de Bordeaux,

50 barriques VIN Castelfranc.
50 ... St. Macaire.
12 ... Montferrand.
30 futailles Cognac de J. Robin & Co.
500 caisses à vin, bouteilles et paillons.
50 ... Cerises à l'eau de vie, une façon sucre.
25 ... Fruits ... deux façons sucre.
59 ... Vin Chateau Dillon F.S.
61 ... Eau-de-Vie de Cognac F.S.
10 ... Sardines sans arêtes.—J. Lemas.
10 ... Sardines à la tomate.
120 ... à l'huile—1|4 boîte.
5 ... Cerises au noyau.
5 ... Jus de Guina.
40 ... Pruneaux Nos 2 et 3, en jarres.
10 ... en canons.
25 ... caisses de 55 lbs.
125 ... No 1.
29 balles Bouchons, réguliers et pointus.
15 caisses Liqueurs de la Martinique, Cacao à la vanille, Crème de vanille.
15 ... Cassis de choix, bouteille litre.
5 ... Petits Pois fins reverdis.
15 ... Champignons de Paris.
10 ... Asperges entières.
3 ... Macédoine de Légumes.

Attendu prochainement,

100 caisses du Grand Vin de Champagne DRY DIZY.

En magasin,

100 caisses Fruits au Jus—Prunes et Abricots.
500 boîtes, 1|2 et 1|4 Raisins—Layers.
200 sacs Noix de France—Corne de Mouton.
200 caisses Vins fins de Seignouret Frères.
200 ... Vin blanc.
100 barriques Vins fins.
50 paniers Champagne—Roederer.
50 caisses Vin de Bourgogne—Compagnie des Grands Vins.
50 ... Anisette et Liqueur—Marie Brizard.
25 ... Conserves de Billet.
200 ... Macaroni et Vermicelle d'Italie.
50 ... Huile d'Olive "Vierge."
50 ... Eaux Minérales—Orezza, Hauterive, Grande Grille, Celestins.
25 futailles Bière de Brême.
75 barils Vieux Whiskey—Rye.
1000 caisses Chandelles—Star.
1000 ... Amidon de Maïs.

A vendre par

BERCIER & DE SMET,
Importateurs,
No 43 rue Vieille-Levée.
20 janv—4t

En Débarquement

de la barque Ste-Geneviève, de Bordeaux:
150 BARRIQUES vin rouge, St. Loubes. "G. Leforestier."
25 barriques vin rouge, St. Emilion, "G. Leforestier."
20 barriques vin blanc, Graves.
20 1-2 ...
50 barils vinaigre de vin blanc, "Cossat."
200 caisses ...
5 quarts cognac, "Comandon & Co."
20 octaves ...
100 caisses fruits à l'eau-de-vie assortis, "Blanchard frères."
50 caisses abricots ... "Blanchard frères."
25 ... pêches
5 ... moutarde, "Desegalix."
5 ... asperges,
100 ... sardines, 1-4,
50 ... 1-2,
25 ... absinthe, "E. Pernod."

A vendre par
U. BASSETTI,
70 & 72 rue Peters près Poydras.
19 jan—3f

La célèbre Mme Léonce,

A l'honneur d'annoncer à ses clients et amis que pour cause d'agrandissement, elle a transféré son office à l'encoignure des rues Bourbon et Orléans.

Elle continuera, comme par le passé, à y donner des consultations, prédisant l'avenir, s'occupant de tracas de famille, mariages, billets de loterie, etc.

Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance peuvent traiter par correspondance.

Franco—Post-office, Boîte 1270,
ou à sa résidence, 140 rue Bourbon,
18janv—1m encoignure Orléans.

Bal des Garçons Restaurateurs.

LA barre et le vestiaire pour le bal anniversaire que doivent donner les Garçons Restaurateurs, le 19 février, seront vendus au plus offrant. Des soumissions cachetées seront reçues dans ce but, jusqu'au 10 février, au café de M. Léon Martin, au coin des rues Conti et Bourbon.
12janv au 10fév—PP.

Vente à l'encan, pour clore,
P. MALLARD,
Au No 55 de la rue Royale.

CETTE maison, établie depuis longtemps et si bien connue, écoulera tout son stock de meubles, articles de fantaisie et articles de ménage, par l'entremise de PLACIDE J. SPEAR, encanteur, à dater de VENDREDI, 28 janvier 1876.

Dans l'intervalle, elle vendra à une grande réduction de prix, jusqu'à l'encan.

Venez examiner le stock.

Les personnes qui ont des articles en emmagasinage sont priées d'en venir prendre possession en réglant leur comptes, car s'ils ne sont pas réclamés ils seront vendus à l'encan.
16 jan—PP

DITES-LEUR.

DITES à vos amis que Fernandez & Villa ont un stock de cigares qui ne peut être égalé.

Achat d'or, d'actions, de coton et de tabac.

LES soussignés achètent, aux conditions les plus libérales, de l'or, des actions, du coton et du tabac.

Ils font des avances satisfaisantes sur consignations, négocient les privilèges d'actions d'après un principe entièrement nouveau, négocient les emprunts et garantissent de contester leurs clients.

Envoi gratuit des listes de prix et des circulaires.

Charles Smedley & Co.,
Banquiers et Courtiers.
40 Broad St., New-York, près les Bourses
16janv—3m d'or et de changes.

AU PUBLIC.

Chaussures! Chaussures!
Grands sacrifices

LE magasin de P. CASAUBIEILH, coin Dumaine et Dauphine, sera transporté, le 1er Février, encoignure Royale et Ste-Anne.

P. Casaubieilh profite de cette occasion pour annoncer à ses amis et au public en général qu'il offre en vente tout son stock au-dessous du prix coûtant afin de faire place aux grandes consignations qui doivent arriver pour l'ouverture de son nouveau magasin. 15 jan—1m

FAITES EN L'ESSAI.

FERNANDEZ & VILLA vendent des cigares dits Legal Tenders et Comme il faut. Faites en l'essai et vous les aimerez.
5 déc—

JOHN GEO. WAGNER,
Coin Ursulines et Dauphine.
—Marchand de—
Bottes, Souliers et Brodequins
Aux prix les plus réduits du marché.
ENSEIGNE DE LA BOTTE ROUGE.
25déc—1m

Grocerie à vendre.

GROCERIES Une GROCERIE bien achalandée, faisant de bonnes affaires, et située dans un des meilleurs quartiers du 2d District.

S'adresser à
J. MANDIN & CO.,
20janv—1m 57 Decatur.

Café Bismarck à vendre.

LE SALON de bière et avantageusement connu sous le nom de CAFE BISMARCK avec restaurant au premier étage. Cet établissement jouit d'une réputation bien établie par-dessus tous les autres de son genre. Livraison pouvant être faite immédiatement. Pour conditions s'adresser sur les lieux, No 42 rue Royale.
18 jan—6f.

A Louer.

LA maison cottage No 156 1|2 rue de l'Esplanade, entre Marais et Villeré, avec installations pour le gaz, &c., convenable pour une petite famille. Prise de possession le 1er février prochain.

S'adresser à côté ou au bureau du Shérif.
14 jan—3tps

C'EST POSITIF.

L'ÉLITE de la population de la ville du Croissant, fume les célèbres Legal Tenders de Fernandez & Villa.
5 déc—

SMITH BROS. & CIE.

Marchands de Groceries en gros et Importateurs.

Agents pour les célèbres Whiskeys de John Gibson & Sons, les Schnapps de Udolpho Wolf et les chandelles des maisons de Samuel Léonard & Son et J. W. Frank, &c., &c., &c.

85, 87, 89 et 91 rue Poydras.

EN déchargement des navires "Ste-Geneviève" de Bordeaux et "Adept" de Londres—
S. B. & Co.—100 Bques vin rouge supérieur en goût et couleur.
10 Brques et 15 1|2 vin rouge pour famille "St. Estephe."
10 Brques et 15 1|2 vin blanc "Graves."
825 Caisses vin rouge et blanc des marques estimées de Margaux, St-Julien St-Emilion, Pontet Canet, Château Terrefort, Ch. Dillon, Graves, Barsac et Sauternes.
800 Barils Cornichons. Chow Chow, Picalili et Oignons de la célèbre marque de Cross & Blackwell.
800 Colis Sauce anglaise de Lea & Perrins, et Moutarde de Colemans.

En magasin:
7500 sacs Café de Rio, Cordova et Java.
2000 colis Thé noir et vert de toutes qualités.
800 barils Whiskey fins de Seigle et de Bourbon, Gibson, Chicken-Cock, Millers et Carters.
400 barils Whiskey des marques Pikes, Dexter, Wilshire, Excelsior, Smith Rose.
100 barils Brandy et Gin de New York.
100 huitièmes imitations Cognac.
700 barils Bière de Brême et d'Ecosse des marques Bass, Dunlop, McEwan &c., et Porter de Byass et Guiness.
100 colis Cognac de Sazerac.
700 fûts Porto et Sherry ordinaire, supérieur et extra supérieur.
4000 caisses Amidon de Fox et Clément et Union.
1000 ... Chandelles de toutes qualités et dimensions.
6000 caisses Conserves de Tomates, Homard, Saumon, Cornichons, saucisses, Asperges, petits Pois français, Champignons, &c.
1000 caisses Sardines en 1|4 et 1|2 boîtes ordinaires et sans arêtes.
100 tierçons Saindoux de choix.
300 caisses Fromages, de l'Ouest et de Crême de New York.
100 barillets Beurre de Goshen de choix.
200 barils de Sucre en Boule et en poudre.
300 barils de Riz de toutes qualités.
1000 caisses Savons de Castille, Kerks, Maginnis, &c., Grac, Farine de maïs, Sucre de la Lne, en boucauts et en barils, Prunes allemandes et françaises, Chocolat, Pacanes, Liqueurs assorties, Corn Beef, Pieds de cochons, Raisins, Orge, Savon de toilette, Haricots blancs et rouges, Laits condensés &c., &c., et un assortiment complet de tous les articles dans notre genre, que nous offrons aux derniers prix du marché.

Smith Bros. & Cie.,
85, 87, 89, et 91 rue Poydras,
20 jan—3t Entre Magasins et Tchoupitoulas.

Société Culinaire philantropique de la Nouvelle-Orléans.

AVIS! Des propositions cachetées seront reçues au No 127 rue des Remparts, jusqu'au 1er février 1876 pour la location de la barre, du vestiaire, et du privilège de la vente des vins du Restaurant, pour le GRAND BAL COMPLIMENTAIRE donné par la SOCIETE CULINAIRE le 12 février à la salle de l'Exposition.

Les offres devront être faites pour chaque objet séparément.

Le Secrétaire E. B. CHAZOT, 20 jan—11f

Département des Finances.

Hotel de Ville.
Nouvelle-Orléans, 11 janvier 1876.

LES licences de ville, pour l'année 1876, sont maintenant dûes. Le département des finances les émettra jusqu'au 29 février 1876, date après laquelle il y aura des frais.

E. PILSBURY,
19 janv— Administrateur des Finances.

Licenses de ville, 1876,

PAYÉES A UN ESCOMPTE LIBERAL.

H. BIER,
9..........Rue Carondelet..........9
21 jan—

CARBONICO-PHOSPHATED COD LIVER OIL
U.S. PATENT No 152,746.

L'ACIDE CARBONIQUE

dissout le phosphate de chaux, conserve à l'huile sa PURETÉ et sa FRAICHEUR et la rend plus AGRÉABLE et plus DIGESTIBLE.

C'est la SEULE huile phosphatée qui, à cause de sa supériorité, soit protégée par un brevet d'invention. Les AUTRES ne sont que des SIMPLES MIXTURES rancissant facilement.

A vendre par tous les droguistes.

Renseignements et ordres à A. JAS, Droguiste 103 Chartres, N. O.

Toute imitation du nom et du produit sera poursuivie. 1 an—3m

UN FAIT ETABLI.

TOUT le monde fume les cigares de Fernandez & Villa, dits Pony de choix et Comme il faut.
5 déc—

ELITE CLUB ROOM,

40.........Rue St-Louis.........40

Entre Chartres et Passage de la Bourse.

Vins fins, Liqueurs, Bière, &c.

BOISSONS A 10 CENTS LE VERRE.
19déc—1an

Avis.

UN bon agent cotonnier, établi en Alsace depuis plus de seize ans, demande la représentation d'une maison de premier ordre.

S'adresser au bureau du journal.
29déc—1m

CADEAUX DE FETE.

MESDAMES, si vous voulez faire un présent élégant à vos amis, achetez leur chez Fernandez & Villa, coin Royale et Douane, une boîte de cigares, dits: Comme il faut.
5 déc—

C. E. Girardey,

CALENDRIER DES VENTES, A L'ENCAN DE PROPRIÉTÉS FONCIÈRES, ACTIONS, &c.,

Qui doivent avoir lieu à la Bourse d'Encan St-Charles.

Samedi, 22 janvier—Pour le compte de la succession de feu Cyprien Dufour—Le magasin et maison en briques et à trois étages, No 79 de la rue Bienville, entre les rues Royale et Bourbon, la belle maison en briques et à étage, No 297 de la rue Bourbon, coin Quartier; la jolie maison en brique No 299 de la rue Bourbon, entre les rues Esplanade et Quartier; la maison basse, en briques, No 87 rue du Quartier, entre les rues Bourbon et Dauphine; les quatre cottages en bois, simples et doubles, formant l'angle des rues Derbigny et Kerlerec, près la belle résidence de Mr Alfred Baldwin.

Dans l'affaire Catherine A. White et als vs. E. Wittenberg et als., maisons en bois, simples et doubles, formant l'angle des rues Elmire et Craps, 3ème District.

Pour le compte de la succession de John Ouder et de sa femme Barbara Fath—Un cottage double sur un double terrain, dans la rue Thalie, entre les rues Claiborne et Willow.

Le joli cottage en bois, double, No 139 de la rue Seconde, entre les rues Constance et Laurel.

Les maisons en bois, basses et à étages, No 323 de la rue Première, entre les rues Dryades et St.-Denis.

Le joli cottage en bois, bâti récemment, portant le No 502 de la rue Annonciation, entre les rues Première et Deuxième.

Samedi, 29 janvier—Du consentement des parties pour une hypothèque, le grand terrain et la belle maison en bois et à étage, No 74 de la rue Félicité, entre les rues Chippewa et Annonciation.

Cet excellent emplacement de commerce—le magasin et maison en briques et à étages, formant l'angle N E des rues Julia et Commerce.

L'agréable cottage en bois, No 115 de la rue Kerlerec, entre les rues Villeré et Robertson.

Pour compte de la succession de L. F. Génerès:
14 Bons 7 o|o de la ville de la Nouvelle-Orléans, lettre N, dus en 1895, de $1000 chaque.
7 Bons 7 o|o de la ville de la Nouvelle-Orléans, lettre G, de $1000 chaque.
25 Bons des Water-Works de la ville de la Nouvelle-Orléans de $1000 chaque.
10 Bons 8 o|o de la Compagnie des Levées de l'Etat de la Louisiane, de $1000 chaque, dus en 1891, l'intérêt payable en mai et novembre de chaque année.
1000 actions de la Compagnie des Levées de la Louisiane, d'après les certificats Nos 278 et 279 des actions préférées de la dite Compagnie.
2 Bons des Water-Works de la ville de la Nouvelle-Orléans de $100 chaque.
8 Bons consolidés de l'Etat de la Louisiane de $1000 chaque.

Samedi, 5 février—Pour la succession de feu Cornelius McCormick—la grande propriété qui forme l'encoignure N. O. des rues Constance et Melpomène.

Le grand magasin et maison formant l'angle S. E. des rues Carondelet et Girod.

Le cottage, en bois formant le coin S. E. des rues Benton et Adèle. La maison en bois No 218 de la rue Conti entre les rues Roman et Derbigny.

Samedi, 12 février.—Les deux magasins et maisons en briques et à étage, Nos 341 et 343 de la rue Vieille Levée, près la rue Esplanade et le marché français.

La maison en briques et à étage No 127 de la rue du Quartier, entre les rues Bourgogne et Dauphine.

Un cottage double vis-à-vis de la place Washington, No 60 de la rue des Français.

La maison basse, en bois, Nos 124 et 126 de la rue Ste-Anne, entre les rues Dauphine et Bourgogne.

Du consentement des parties—les magasins en briques et à trois étages, à façades en fer, et maisons, formant l'angle des rues Carondelet et Girod, désignées par les Nos 157, 159 et 161 de la rue Carondelet.

Samedi, 19 février.—Pour la succession de feu John T. Beckmann, la propriété bien connue sous le nom de "George's Coffee House", à l'angle des rues Seconde et Water.

La maison en bois et à étage, No 70 de la rue Race, entre les rues St Jean-Baptiste et Religieuses.

Pour les conditions et plus de détails, voir les annonces officielles et descriptives, ainsi que les plans, aux bureaux de C. E. GIRARDEY, No 31 de la rue du Camp.

HÉBERT & CIE.,
(MAISON FONDÉE EN 1835.)
59 - - - - - RUE DE CHARTRES - - - - - 59
[COIN BIENVILLE]

LIBRAIRIE FRANÇAISE,
Articles pour Bureaux.

Abonnements à tous les Journaux DE MODES, DE SCIENCES, &C., &C.

L'Illustration, le Monde Illustré, Livres et articles pour Ecoles, CARTES A JOUER, DOMINOS, DAMIERS, LOTOS, BOSTONS.

40,000 Rouleaux de Papiers Peints, A VENDRE A UN RABAIS CONSIDERABLE.

CABINET DE LECTURE.
25 déc—1m MJD

FINE COGNAC. WINES, OLIVE OIL,
SEIGNOURET FRÈRES TRADE F.S MARK BORDEAUX
COGNAC FINE CHAMPAGNE, HUILE D'OLIVE VIERGE,

Château Dillon, Chât. Talbot, Chât. Terrefort, Margaux, Lafite, Léoville, Larose, St.-Julien, Floirac, Blanquefort, Chât. Yquem, Latour Blanche, Haut Sauternes, Sommes, Barsac, Graves, etc., etc.

BERCIER & DE SMET, Sole Agents, 43 Decatur St.

Also at Agents' prices, at the Importers.—A. Lanata,—Schmidt & Ziegler,—Smith Bros & Co.,—E. J. Hart & Co.,—Clark & Meader,—Ernest C. Villeré,—Thos. H. Handy & Co.
24 oct—1 an

A. W. MOFFETT,

Marchand de bois servant à la construction de navires, bateaux à vapeur, charrettes et maisons.

ON TROUVERA CONSTAMMENT CHEZ LUI:

BOIS DE CHENE, FRENE, HICKORY, PEUPLIER, NOYER, CEDRE, PIN JAUNE ET PIN BLANC, CYPRES, PLANCHES A PLANCHERS ET A PLAFONDS, PLANCHES A ETAGERES, LATTES, BARDEAUX EN CYPRE; PORTES, CHASSIS, JALOUSIES, LA MAISON SE CHARGE DE SCIER, SUR COMMANDE: JANTES, FLECHES DE CHARRETTES, ETC., ETC.

Chantier et Moulin, sur la Levée, au pied de la rue Gressman, à un ilet au-dessous de la rue du Canal.
26 déc—3m D.M.J.

J. MANDIN & CIE.,
NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES,
57 rue Decatur - - - - - - - - Nouvelle-Orléans,
SEULS AGENTS DU
GRAND VIN DE CHAMPAGNE
EUGÈNE CLICQUOT

Un vin depuis longtemps le favori des connaisseurs et des viveurs, garanti véritable, d'un mousseux et d'une saveur sans égaux.

—ET DES VINS DE—
Chateau Bellevue de P. Sails Fils.
Chateau de France de P. Bruyère.
Graves d'Ambarès, Dupas Frères, &c., &c.
21 déc—1m

H. J. RIVET,
PHARMACIEN DROGUISTE,
SUCCESSEUR DE
E. MONTEUSE & CO.,

a constamment en magasin un assortiment complet de DROGUES, PRODUITS CHIMIQUES, ARTICLES DE TEINTURERIE, PARFUMERIE, BANDAGES, MÉDICAMENTS PATENTÉS, Français, Anglais et Américains, EAUX MINÉRALES, naturelles et factices.

Les meilleurs SIROPS sont livrés au public avec du SODA WATER du FONTAINE, EAUX DE VICHY et de SELTZ.

Le plus grand soin est donné à l'exécution des formules de MM. les médecins.

Agent pour le TEXAS COTTON WORM DESTROYER.

Dépôt central des célèbres BITTERS DE A. A. PEYCHAUD.

58 RUE DE CHARTRES,
COIN BIENVILLE,
NOUVELLE-ORLEANS.
18mai—1an

ALBIN ROCHEREAU. CHARLES T. DUGAZON. PIERRE CHARTIER. ERNEST MERILH.

A. ROCHEREAU & CO.,
—SEULS AGENTS—
POUR LA VENTE DU CHAMPAGNE KRUG & CO.
MARCHANDS COMMISSIONNAIRES
IMPORTATEURS DE
VINS, BRANDY, SARDINES, &c.,
8 SOUTH WILLIAM STREET, NEW YORK. 16 & 18 RUE ST. LOUIS, NLLE-ORLEANS.
26 déc 1m.

LHOTE & CO.,
CHANTIER de BOIS du VIEUX BASSIN et FABRIQUE de CHASSIS, JALOUSIES & PORTES.

PLANCHES à planchéier, à plafonner, à étagères, à bâtir, en noyer, en acajou et en peuplier, constamment à vendre.

L'établissement tourne, rabotte et scie en tous genres, sur commande.

Les ordres y sont promptement exécutés.

Bureau, à l'angle des rues TOULOUSE et FRANKLIN, Nouvelle-Orléans. Boîte 936 du Bureau de Poste.
11 nov—1an

H. CLOSTERMANN & BAYLE
IMPORTATEURS DE MARCHANDISES
FRANÇAISES, ANGLAISES ET ALLEMANDES
40, RUE DE CHARTRES, Entre BIENVILLE & DOUANE.

LA maison la plus ancienne dans cette branche d'affaires. Son crédit et sa réputation en ce aux Etats-Unis la mettent à même de défier toute concurrence loyale. Un des associés établi en Europe, s'occupe exclusivement des achats de la maison.
11 août—1an

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 21 JANV.—CLASSE No 17.

1er.	2me.	3me.	4me.	5me.	6me.	7me.	8me.	9me.	10me.	11me.	12me.	13me.	14me.	15me.
53	27	70	31	32	6	56	74	2	28	4				

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage, nous apposons notre signature Ce 21 Janv. 1876

H. PERALTA,
ADAM GIFFEN,
Commissaires.

☞ Méfiez-vous des fausses Loteries.

CONSULAT DE FRANCE
A LA NOUVELLE-ORLÉANS.

11 Rue Saint Louis, de 11 heures à 1 heures.

Toute pièce destinée à recevoir la signature du Consul doit être déposée 24 heures d'avance.

Les droits de chancellerie sont payables (en greenbacks) au moment où l'on dépose les pièces.

Conformément à l'Art. 35 de la Loi du 27 juillet 1872, sur le Recrutement de l'Armée, le Consul invite les Français âgés de 20 à 40 ans, à se faire inscrire au Consulat. Ceux qui ne le font pas sont considérés comme insoumis et passibles de peines sévères, ainsi que leurs complices, (parents, femmes, patrons, &c.)

Les Français ne résidant pas en Louisiane, peuvent se faire inscrire dans les Agences Consulaires près desquelles ils demeurent.

Il invite aussi les familles ou les amis des Français qui seraient à décéder dans l'arrondissement consulaire de la Nouvelle-Orléans, (Louisiane, Mississippi, Floride, Arkansas, Alabama, Missouri et Texas,) à donner avis du décès au Consulat.

Des informations sont demandées sur les personnes suivantes:

ADNOT (Jules)—ALBINE (Pierre) AUROI RE (François)—BLANDIN (Bertrand)—BIDIONDO (Germain)—CAPUS (Henri)—COUMES (Jean Marie)—DAZET (Philippe)—DESMONTS (Anatole)—GAVOUE (Victor)—HUST—AMET (Jean)—JARLAN (Simon)—LAIGNEL (Charles)—MANGET (Jules)—MELIS—MENISSIER (Elphège Lecuyer)—MILLER—MIRAILLAT (Joseph)—OUSSET—PASSETTE (Antoine)—PETIT (Antoine)—POUJADE (Jean)—REID (Christian)—REYDET (Louis)—RIVOIRE (Charles)—ROCHELLE (Jean Marie Victor-Ange)—SARRAT (Anne Vve)—SHILTZ (Joseph)—

Ce 12 Janvier 1876.

Le Consul gérant,
VICOMTE PAUL D'ABZAC.
14jan—

HYGIENE.

APRES le déjeuner, fumez un cigare Pony de Fernandez & Villa.
déc—

Avis Important.

A. BONNET
65.........RUE ROYALE.........65

FAIT savoir à ses clients et au public, que pour cause de changement d'affaire il vendra tout son stock de BIJOUTERIE au-dessous du prix coûtant.

Les montures de diamants et les réparations de bijoux et de montres seront faites à prix réduit.

Il entend renoncer à ses clients en leur offrant à chacun un bargain.
16déc—3m

BLACKMAR & FINNEY.
174 CANAL ST.
OPPOSITE CHRIST CHURCH.
PIANOS ORGANS & MUSIC

CONFISERIE
A. LEMANNE
207.........RUE DE CHARTRES.........207
(entre Dumaine et Ste-Anne.)

JOLI assortiment de CARTONNAGES nouvellement reçus de Paris.

BONBONS FINS à 75 cts la livre.
FRUITS CRYSTALISÉS à 60 cts la liv.
21 déc—1m

AVIS.

MONSIEUR CHAUVET FILS fait savoir à qui cela concerne qu'il a nommé M. VERGNOLE seul agent pour la vente des produits de la maison CHAUVET FILS, et que toute personne se servant de son nom ou imitant ses étiquettes sera poursuivie par son agent.

CHAUVET FILS,
22 déc—1m. Bordeaux.

L'INFLATION.

FERNANDEZ & VILLA croient à l'inflation leurs cigares Legal Tenders sont préférés aux Golden Eagles.
5 déc—

LA FASHION.

SI vous voulez être fashionable, fumez les cigares de Fernandez & Villa, dits: Comme il faut.
5 déc—